

863^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 octobre 2017 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Michel Patry
Louis Gagnon
Alexandra Lavoie

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absences

Éric Pinard
Marie-Claude Brousseau

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2017-10-03-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 862^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le procès-verbal de la 862^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- QUE les comptes payés et prélèvements en septembre 2017, qui s'élèvent à 177 085,37 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 septembre 2017, qui s'élèvent à 161 371,20 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de septembre 2017, qui s'élèvent à 144 609,64 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-04
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU
TERRITOIRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)
PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE (TROISIÈME RÉVISION)
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE la Ville de Matagami s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- QUE la Ville de Matagami s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;
- QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- QUE la Ville de Matagami s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- ET QUE la Ville de Matagami atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2017-10-03-05

**MESSIEURS MARIO SAYEUR ET SERGE GAUTHIER
CHAMPIONNATS DU COMMONWEALTH DE DYNAMOPHILIE
MOTION DE FÉLICITATIONS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE messieurs Serge Gauthier et Mario Sayeur ont participé aux Championnats du Commonwealth de dynamophilie du 10 au 17 septembre 2017, à Potchefstroom en Afrique du Sud;

ATTENDU QUE lors de cette compétition, monsieur Serge Gauthier a été décoré de trois médailles d'or, dont la principale attribuée à celui qui a totalisé la plus grosse charge au combiné des trois épreuves;

ATTENDU QUE monsieur Mario Sayeur a quant à lui été décoré de trois médailles d'or, et aussi de la prestigieuse médaille du meilleur master 1 de la compétition toute catégorie de poids confondu;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- QU'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Mario Sayeur pour sa performance exceptionnelle lors des Championnats du Commonwealth de dynamophilie qui se sont tenus en Afrique du Sud;
- ET QU'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Serge Gauthier pour sa performance exceptionnelle lors des Championnats du Commonwealth de dynamophilie qui se sont tenus en Afrique du Sud.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-06

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

REPLACEMENT DES UNITÉS DE VENTILATION DU CENTRE CIVIQUE

ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de sept entreprises pour le remplacement des unités de ventilation du centre civique;

ATTENDU QUE le document d'appel d'offres comprenait une option à l'égard de la modification de la ventilation de la salle multidisciplinaire;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu quatre soumissions, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)	Option (taxes incluses)
Manseau et Perron inc.	56 452,58 \$	21 767,45 \$
Lord et Gagnon	64 271,03 \$	22 949,01 \$
Les Entreprises Lanoix et Larouche inc.	64 536,62 \$	21 385,35 \$
Lapierre Réfrigération inc.	77 051,65 \$	29 525,58 \$

ATTENDU QUE la Ville de Matagami décidera avec l'entrepreneur, après une inspection additionnelle qui aura lieu une fois les travaux débutés, d'exercer ou non l'option relative à la modification de la ventilation de la salle multidisciplinaire;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Manseau et Perron pour un montant 56 452,58\$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat pour le remplacement des unités de ventilation du centre civique au plus bas soumissionnaire conforme, soit Manseau et Perron inc. pour un montant 56 452,58\$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-07

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
NETTOYAGE D'UNE PARTIE DU RÉSEAU SANITAIRE
ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises pour le nettoyage d'une partie du réseau sanitaire;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a estimé une durée de 45 heures afin d'effectuer les travaux requis par ledit appel d'offres mais que ce chiffre pourrait légèrement varier en fonction des conditions rencontrées lors de l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu deux soumissions, soit :

Soumissionnaire	Mobilisation et démobilitation (taxes en sus)	Taux horaire (taxes en sus)
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	3 070,00 \$	377,00 \$
Amnor Industries inc.	2 184,13 \$	358,41 \$

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Amnor Industries inc. pour un taux horaire de 358,41 \$, taxes en sus, et un montant forfaitaire de 2 184,13 \$, taxes en sus, pour la mobilisation et la démobilitation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat pour le nettoyage d'une partie du réseau sanitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Amnor Industries inc. pour un taux horaire de 358,41 \$, taxes en sus, et un montant forfaitaire de 2 184,13 \$, taxes en sus, pour la mobilisation et la démobilitation, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-08

**SYNDICAT DES SALARIÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MATAGAMI
LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT LA CRÉATION D'UN POSTE
CONTRACTUEL À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA
RELÈVE – APPROBATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER la lettre d'entente entre le Syndicat des salariés municipaux et la Ville de Matagami, laquelle entente concerne la création d'un poste contractuel à durée déterminée de trois ans pour le Service des travaux publics dans une optique de développement de la relève;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, la lettre d'entente intervenue entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-09

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
BAIL CONCERNANT LA LOCATION D'ESPACE D'ENTREPOSAGE
EXTÉRIEUR DANS LA COUR DE TRANSBORDEMENT DE MATAGAMI
APPROBATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de la cour de transbordement et ses équipements pour les avoir acquis par cession de la part des autorités gouvernementales et de la Société d'énergie de la Baie-James (ci-après « SEBJ »);

ATTENDU QUE l'utilisation de la cour de transbordement constitue un élément central de la stratégie de la Ville afin de se positionner comme un centre important de transit de la marchandise à destination du nord du Québec;

ATTENDU QUE l'article 29.14 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C 19) permet à toute municipalité ayant conclu une entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles conformément à la section II.2 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, c. M-25.2) de louer à tout tiers une terre acquise du domaine de l'État;

ATTENDU QUE la Ville a conclu une telle entente avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles au mois de décembre 2014;

ATTENDU QUE la Ville est disposée à louer des espaces extérieurs se trouvant dans la cour de transbordement à des fins d'entreposage;

ATTENDU QUE la Société de développement de la Baie-James a manifesté son intérêt pour louer des espaces extérieurs, selon les conditions édictées par la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- D'ENTÉRINER le bail, d'une durée initiale de cinq ans, entre la Société de développement de la Baie-James et la Ville de Matagami concernant des espaces extérieurs se trouvant dans la cour de transbordement à des fins d'entreposage;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le bail à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-10
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RENOUVELLEMENT DE MANDATS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 276-2002 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le comité est composé d'un membre du conseil municipal et de quatre résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE la durée du mandat est de deux ans et que ce mandat est renouvelable par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE messieurs Mathieu Séguin et Hector Savoie ont exprimé le désir de renouveler leur mandat respectif au sein du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE RENOUVELER les mandats de monsieur Mathieu Séguin au siège numéro 2 et de monsieur Hector Savoie au siège numéro 4 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, pour une période de deux ans, soit du 16 octobre 2017 au 15 octobre 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-11
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

- a) ***Conseil Cris-Québec sur la foresterie***
 - i) Rapport annuel 2016-2017
- b) ***Ministre des Transports et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports***
 - i) Lettre du 21 septembre 2017 – Confirmation de l'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal

2. AUTRES

- a) ***Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James***
 - i) Publication « Tableaux de bord sur l'état de santé des Jamésiens de 65 ans et plus »
- b) ***Fédération des Villages-relais du Québec***
 - i) Bulletin – Septembre 2017
- c) ***Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue***
 - i) Rapport de la conférence « Regardons ensemble vers l'avenir »
- d) ***Union des municipalités du Québec***
 - i) Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail – Classement 2018

2017-10-03-12
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-13
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Alexandre Paquette, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-14
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-15
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-16
POSTE CONTRACTUEL DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS
EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXIME BERNIER-LABONTÉ
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami et le Syndicat des salariés municipaux ont convenu d'une lettre d'entente concernant la création d'un poste contractuel à durée déterminée pour le Service des travaux publics, dans une optique de développement de la relève;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de combler ledit poste de journalier aux travaux publics;

ATTENDU QUE suite au processus de recrutement, monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, recommande l'embauche de monsieur Maxime Bernier-Labonté au poste contractuel de journalier aux travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'ENGAGER monsieur Maxime Bernier-Labonté au poste contractuel de journalier aux travaux publics, et ce, pour un période de trois ans, à partir du 23 octobre 2017, tel que recommandée par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, dans sa note de service du 2 octobre 2017;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à l'entente conclue avec le Syndicat des salariés municipaux et à la convention collective en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-17
TOURISME BAIE-JAMES ET ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
PLAN D'ACTION 2017-2020 DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE
TOURISTIQUE DE LA BAIE-JAMES

Dépôt pour information.

2017-10-03-18
ASSOCIATION DES PEINTRES-ARTISANS EN « NORD » DE MATAGAMI
LETTRE DE REMERCIEMENTS DU 29 SEPTEMBRE 2017

Dépôt pour information.

2017-10-03-19
SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ
AFFECTATION SPÉCIFIQUE « SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT »
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'excédent financier annuel des derniers exercices financiers a largement été tributaire des sommes provenant des enveloppes Eastmain-1 et Eastmain 1-A/Dérivation Rupert;

ATTENDU QUE ces enveloppes doivent être utilisées dans un esprit de soutien au développement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE CRÉER une affectation spécifique de 400 000 \$ pour le soutien au développement à même le surplus accumulé non affecté;
- ET D'ABROGER la résolution numéro 2017-06-13-08.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-20
CLUB DE SKI DE FOND NORDIC INC.
DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Club de ski de fond Nordic inc. a déposé une demande de prêt d'équipement afin que les équipements de ski de fond entreposés au Centre de la vie active soient mis à la disposition des utilisateurs des sentiers dudit club;

ATTENDU QUE pour ce faire, ils demandent un partenariat avec la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D'ACCEPTER la demande de partenariat du Club de ski de fond Nordic inc. quant au prêt d'équipements de ski de fond selon une entente à intervenir entre les deux organisations, laquelle établira, entre autres, la responsabilité de l'organisme durant la possession desdits équipements;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-10-03-21
PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2017-10-03-22
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE LEVER la séance à 20 h.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER